

SEPTENTRIONEST



26 - 00003 /AMI/APME/SEPTENTRIONEST/DG/CAPM/APM/26 DU 28 AVR 2026
AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS ET
PRESTATAIRES DE SERVICES AU PROJET INCLUSIF D'APPUI AUX
INITIATIVES ENTREPRENEURIALES DES FEMMES DES REGIONS DE
L'EXTREME-NORD, DU NORD, DE L'ADAMAOUA ET DE L'EST
(SEPTENTRIONEST)

DOSSIER D'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET

FINANCEMENT : AFD - CCM 1870 01 P

EXERCICE BUDGETAIRE 2026

Pays : Cameroun

Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Agence de mise en œuvre : Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME)

Projet : Projet Inclusif d'Appui aux Initiatives Entrepreneuriales des Femmes dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est (SEPTENTRIONEST)

Financement : AFD – CCM 1870 01 P

26 - 00003 N° **28 AVR 2026**
AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
/AMI/APME/SEPTENTRIONEST/DG/CAPRO/APM/26 DU
POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS ET
PRESTATAIRES DE SERVICES AU PROJET INCLUSIF D'APPUI AUX INITIATIVES
ENTREPRENEURIALES DES FEMMES DES REGIONS DE L'EXTRÊME-NORD, DU
NORD, DE L'ADAMAOUA ET DE L'EST (SEPTENTRIONEST)

1. OBJET

Dans la perspective de constituer un fichier « Fournisseurs et Prestataires » au Projet Inclusif d'Appui aux Initiatives Entrepreneuriales des Femmes dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est (SEPTENTRIONEST) pour l'année 2026, le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), Agence de mise en œuvre du Projet SEPTENTRIONEST, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt aux entreprises fournisseurs de biens et de services en 14 catégories :

Catégorie 1 : Domaine informatique (ordinateurs, imprimantes, tablettes, encres, logiciel informatique, développement logiciel, plateforme numérique, base de données digitalisée, maintenance, cybersécurité, cloud) ;

Catégorie 2 : Reprographie, impression, signalétique et sérigraphie ;

Catégorie 3 : Transport tout-type et logistique ;

Catégorie 4 : Équipements, outils et consommables de bureau ;

Catégorie 5 : Télécommunications (internet, kit de visioconférence, etc.) et communication (institutionnelle et de proximité, retransmission audiovisuelle des événements, etc.) ;

Catégorie 6 : Assurances (assurance santé, assurance véhicules) ;

Catégorie 7 : Traduction (français / anglais) et autres ;

Catégorie 8 : Maintenance (automobile, informatique et électrique) ;

Catégorie 9 : Hôtellerie et restauration (hébergement, restauration et service traiteur) ;

Catégorie 10 : Carburant et lubrifiants ;

Catégorie 11 : Équipements individuels (chasubles, kits de visibilité, badges, casquette, polos, trousse de premier secours, etc...) ;

Catégorie 12 : Audit et contrôle ;

Catégorie 13 : manuel de procédures (manuel de procédures techniques, administratives et financières) ;

Catégorie 14 : Autres services (à préciser).

2. PARTICIPATION ET ORIGINE

La présente consultation est ouverte aux personnes morales installées au Cameroun régulièrement inscrites au registre de commerce et en règle vis-à-vis de

h

l'administration fiscale. Elles devront avoir des compétences jugées satisfaisantes dans le(s) domaine(s) choisis objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt.

3. REMISE DES OFFRES

Chaque dossier, rédigé en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli scellé au secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet Inclusif d'Appui aux Initiatives Entrepreneuriales des Femmes dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est (SEPTENTRIONEST), sis derrière usine Bastos, après restaurant Cosy Pool, au plus tard le **12 MAI 2026** à 13 heures précises (heure locale) avec la mention :

26-00003 AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
/AMI/APME/SEPTENTRIONEST/DG/CAPRO/APM/26 DU **28 AVR 2026**
POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS ET
PRESTATAIRES DE SERVICES AU PROJET INCLUSIF D'APPUI AUX INITIATIVES
ENTREPRENEURIALES DES FEMMES DES REGIONS DE L'EXTREME-NORD, DU
NORD, DE L'ADAMAOUA ET DE L'EST (SEPTENTRIONEST) »

"À NOUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"

NB : Bien vouloir préciser la ou les catégorie(s) choisie(s)

NB :

- 1) *Seules les entreprises figurant dans le fichier fournisseurs et prestataires de services seront sollicitées pour les acquisitions par Bons de Commande et certaines Demandes de Cotations ;*
- 2) *Les Appels d'Offres restent ouverts ;*
- 3) *Le fichier fournisseurs et prestataires de services sera valable pour une durée d'un (01) an renouvelable.*

4. COMPOSITION DU DOSSIER

Sous peine de rejet, chaque dossier de candidature devra comprendre un dossier administratif complet et un dossier technique comme suit :

4.1 Dossier administratif

Les pièces suivantes devront être produites en original ou en copies certifiées conforme, datant de moins de trois (03) mois :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée, signée et timbrée, faisant apparaître la raison sociale, l'adresse et la ou les catégorie(s) choisie(s) ;
- Une copie du Registre de Commerce ;
- Une copie de l'attestation de conformité fiscale ;
- Une copie de l'attestation d'Immatriculation Unique ou copie certifiée de la carte de contribuable ;
- Une copie de l'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
- Plan de localisation datée, signé et timbré ;

Bm

- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale signée (Annexe 1).

4.2 Dossier technique

- Une note de présentation de l'entreprise ;
- Tout document pouvant justifier la capacité de l'entreprise à réaliser les prestations ;
- Les références de l'entreprise (avec justificatifs) dans la ou les catégorie(s) choisie(s) ;
- Délai d'exécution des prestations de quinze (15) jours calendaires maximum.

5. CRITERES D'EVALUATION

Les critères de qualification sont les suivants :

a) Critères éliminatoires :

- fausse déclaration ou document falsifié ;
- dossier technique incomplet ;
- Non-satisfaction de 4/5 des critères essentiels.

b) Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur la base des critères ci-dessous :

N°	Critères	Satisfaisant Oui/Non
1	Présentation de l'entreprise : 1) Raison sociale 2) Siège et représentation locale (<i>le cas échéant</i>) 3) Adresses 4) Secteur(s) d'activité(s) 5) Personnel clé (<i>le cas échéant</i>)	
Le critère est validé si 4/5 des sous-critères sont respectés		
2	Capacité financière de l'entreprise \geq 3 000 000 FCFA	
3	Délai d'exécution des prestations \leq 15 jours calendaires	
4	Références (marchés similaires) de l'entreprise avec pièces justificatives dans la ou les catégorie(s) choisie(s) 6) Références générales de l'entreprise \geq 2 7) Références spécifiques de l'entreprise \geq 1	
Le critère est validé si 2/2 des sous-critères sont respectés		
5	Présentation du dossier : 1) Lisibilité 2) Pagination 3) Reliure 4) Respect de l'ordre des pièces 5) Intercalaire de couleur autre que blanc	
Le critère est validé si 5/5 des sous-critères sont respectés		

Seuls les candidats ayant satisfait aux critères éliminatoires et à 4/5 des critères essentiels seront qualifiés.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires peuvent être obtenues aux heures et jours ouvrables :

Lundi à Vendredi : 08h 00min - 17h 00min

ANNEXE N°1

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé _____ (le "Marché")
A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
 - 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
 - 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010 (dans



l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 3. n'est inéligible pour la réalisation du Projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 4.1 Être un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
 - 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indu ;
 - 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des

entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doit être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom, tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
 - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
 - 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom, les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.



9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*)

Nom du Bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de : _____

Signature : _____

En date du : _____

Bom